

## Fiche de Données de Sécurité

## LabMastis S.A



Version: 1  
 Date de version: 16/03/2023  
 Langue: FR  
 Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** : LabMastis S.A.

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Aucune donnée disponible.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : Vetophage  
**Rue** : Parc Technoland 2 allée du Lazio Saint-Priest  
**Code postal/Ville** : 69800  
**Site web** : <https://vetophage.fr/>

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
 + 33 (0)1 45 42 59 59.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

## Identification des dangers :

H228 Flam. Sol. 2 Matière solide inflammable.  
 H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

## Étiquetage

## Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

Attention

## Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

## Mises en garde - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

## Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

## Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

**Contient**

sodium pyruvate

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Conformément à la connaissance du produit, présence de nanoparticules d'or.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>sucrose [1]</b>			
N°CAS 57-50-1	9.0% ≤C≤ 55.0%		
N°EC 200-334-9			
N°IDX			
<b>sodium chloride</b>			
N°CAS 7647-14-5	1.1% ≤C≤ 12.0%		
N°EC 231-598-3			
N°IDX			
<b>ethanol [1]</b>			
N°CAS 64-17-5	0.2% ≤C≤ 11.0%		H225 Flam. Liq. 2
N°EC 200-578-6			
N°IDX 603-002-00-5			
<b>sodium pyruvate</b>			
N°CAS 113-24-6	0.1% ≤C≤ 1.0%		H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
N°EC 204-024-4			
N°IDX			
<b>edetic acid</b>			
N°CAS 60-00-4	0.1% ≤C≤ 1.0%		H319 Eye Irrit. 2
N°EC 200-449-4			
N°IDX 607-429-00-8			
<b>sodium azide [1]</b>			
N°CAS 26628-22-8	C≤ 1.5699E-6%		H300 Acute Tox. 2 ORAL H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC 247-852-1			
N°IDX 011-004-00-7			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

**Remarque**

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des mesures de premiers secours****Conseils généraux :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

**En cas d'inhalation :**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Après contact avec la peau :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

**En cas d'ingestion :**

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

**Protection des sauveteurs :**

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Notes pour le médecin :**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection :**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.  
Éviter de respirer les poussières.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.  
Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.  
Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
sucrose CAS : 57-50-1 (FR)	10	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9,500	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	5,000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,900	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
sodium azide CAS : 26628-22-8 (FR)	0.3	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
sodium azide CAS : 26628-22-8 (FR)	0.1	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

: Protection oculaire appropriée :  
Aucune donnée disponible.

Protection de la peau

: Protection des mains :  
Type de gants appropriés :  
Porter des gants de protection.

**Mesures de protection des mains supplémentaires :**

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

**Remarque :**

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

**Protection du corps :****Vêtement de protection approprié :**

Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Appareil de protection respiratoire :**

Porter une protection respiratoire.

**Remarque :**

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Protection respiratoire****Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Pas de données disponibles

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat physique</b>	:	Solide
<b>Couleur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Odeur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>pH</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Point d'éclair</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Inflammabilité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Densité relative</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Solubilité(s)</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Température de décomposition</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Viscosité cinématique</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Caractéristiques des particules</b>	:	Nanoparticules d'or stabilisées au citrate, diamètre: 40 nm, aspect: liquide

**9.2. Autres informations de sécurité****Informations concernant les classes de danger physique**

Pas de données disponibles

**Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données disponibles

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :

Espece : Souris  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		3 533	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet négatif observé

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

#### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

#### Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances :**

- **sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :**

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisation)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

- **sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :**

Données de l'étude : orale.

NOEL (autre :) : 188,75 - 367,4 mg/kg pc/jour.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**Autres informations :**

Pas de données disponibles

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

**Toxicité aquatique court terme :**

- **sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :**

Animaux/Categorie : Poisson

Especie : Pas de données disponibles

Durée du test : 4

Unité : journées  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	41.05 - 672.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 48  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
LOEC:	100	mg/L
NOEC/CEx	100	mg/L
EC10:	100	mg/L
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Algues d'eau douce  
Durée du test : 72  
Unité : h  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	2.45	mg/L
EC50:	3.02	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : micro-organismes  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : Pas de données disponibles  
Unité : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	10	mg/L
EC50:	10	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

### Toxicité aquatique long terme :

#### • sodium pyruvate (CAS: 113-24-6) :

Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques  
Espece : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée d'exposition/valeur : 28  
Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	3.95	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.



**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :****Élimination appropriée/Produit :**

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.





Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
<b>14.1</b> Numéro ONU :	1325	1325	1325	1325
<b>14.2</b> Désignation officielle de transport de l'ONU :	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.	SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>14.3</b> Classe(s) de danger pour le transport :				
Classe ou division :	4,1	4,1	4,1	4,1
Étiquette (s) de danger :				
<b>14.4</b> Groupe d'emballage :	III	III	III	III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pas de données disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de données disponibles

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**Tableaux des maladies professionnelles :**

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

**Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

**Références bibliographiques et sources de données**

Aucune donnée disponible.

**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de formation**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

**Informations complémentaires**

Date de création : 16/03/2023

Date de version : 16/03/2023

Date d'impression : 16/03/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.